

BRETTEVILLE SUR
ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL NEUF
Le 4 septembre 2009 Le 14 septembre 2009 à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,

Date d'affichage :
Le 21 septembre 2009

Etaient présents :

Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mesdames : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
DURAND, HAMEL/BRUN, HOCHET, LAVENAC, ORIOT,
PINEL, VAUCLAIR, VIDEAU.

En exercice : 27

Présents : 25

Messieurs : BALU, BRIARD, CARTERON, DAUNOU, DURVILLE,
LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHET
SAINT-MARTIN.

Votants : 27

Absents:

Monsieur COLOMBE (*excusé, pouvoir à JP. DAUNOU*)
Monsieur CUIROT (*excusé, pouvoir à Ph. BRIARD*)

Monsieur Michel DURVILLE a été élu Secrétaire.

OBJET : – URBANISME – APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L123-13 et R 123-19,

VU l'arrêté municipal en date du 26/05/2009 prescrivant l'enquête publique sur le projet de la révision simplifiée n°3 du PLU,

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 22/07/2009,

CONSIDERANT les remarques et avis formulés par les personnes publiques associées au cours des réunions des 12/12/2008 et 15/06/2009,

CONSIDERANT que le registre d'enquête ne fait apparaître aucune observation,

CONSIDERANT l'avis favorable, du commissaire enquêteur,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la révision simplifiée n°3 du PLU.
- **DIT** que la présente délibération, fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions de l'article R123-24 du Code de l'Urbanisme.

.../...

- **DIT** que le PLU ainsi révisé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- **DIT** que la présente délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci dessus.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : Le 21 septembre 2009
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 21 septembre 2009



Le Maire

Pierre Estrade
Pierre ESTRADE

PREFECTURE DU CALVADOS

21 SEP. 2009

COURRIER